

# SOPRASEAL XPRESS G

FICHE TECHNIQUE  
130424SCAN1F  
(Annule et remplace 100225SCAN1F)

## DESCRIPTION

**SOPRASEAL XPRESS G** consiste en un pare-air/vapeur lequel est laminé en usine avec un adhésif de bitume modifié sur panneau de gypse extérieur dont les faces sont exemptes de fibres organiques (sans papier). Il est utilisé comme pare-air/vapeur sur les murs.

Les panneaux sont fixés mécaniquement à la structure en utilisant les **VIS SOPRASEAL XPRESS** résistantes à la corrosion. Une bande de membrane autocollante **SOPRASEAL STICK 1100T** de 150 mm (6 po) est ensuite installée de façon centrée sur les joints préalablement enduits d'apprêt **ELASTOCOL STICK**.

## PROPRIÉTÉS

Pare-Air/Vapeur		
Propriétés	Normes	SOPRASEAL XPRESS G
Matériau	-	Tissé de polyéthylène trilaminaire
Épaisseur	-	0,15 mm
Dimensions	-	1,2 X 2,44 m
Résistance à la traction, L/T	ASTM D 5147	11,3 / 15,4 kN/m
Allongement à la rupture, L/T	ASTM D 5147	52 / 24 %
Résistance au poinçonnement statique	ASTM D 5602	400 N
Résistance à la déchirure, L/T	ASTM D 5601	375 / 400
Perméance à la vapeur d'eau	ASTM E96 (Procédure B)	< 0,92 ng/Pa•s•m <sup>2</sup> (< 0.017 perm)
Perméabilité à l'air	ASTM E283 (75Pa)	0,007 L/s•m <sup>2</sup>

Panneau de Gypse		
Propriétés	Normes	SOPRASEAL XPRESS G
Épaisseur	-	12,7 mm (1/2 po)
Dimensions	-	1,2 X 2,44 m (4 X 8 pi)
Perméance à la vapeur d'eau	-	1900 ng/Pa•s•m <sup>2</sup> (35 perm)
Résistance thermique (Facteur R)	-	0,4
Absorption d'eau	-	10 % max
Résistance à la compression	-	500 - 900 psi
Indice de propagation de la flamme / Indice de dégagement des fumées	ASTM E 84 / CAN/ULC-S102M	0 / 0
Combustibilité	ASTM E 136	Non-combustible

(Valeurs nominales)

SIMDUT	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
Non réglementé		Non réglementé

**SECTION I : IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE**

**Utilisation :** Panneaux isolant pré-laminé pour mur.

<b>Manufacturiers et distributeurs :</b>	<b>Soprema Canada</b> 1675, rue Haggerty Drummondville (Québec) J2C 5P7 CANADA Tél. : 819 478-8163	<b>Soprema Inc.</b> 44955, Yale Road West Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3 CANADA Tél. : 604 793-7100	<b>Soprema USA</b> 310, Quadral Drive Wadsworth (Ohio) 44281 ÉTATS-UNIS Tél. : 1 800 356-3521	<b>Soprema Gulfport</b> 12251, Seaway Road Gulfport (Mississippi) 39503 ÉTATS-UNIS Tél. : 228 701-1900
--	--	---	---	--

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492      CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666      CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

**NOTE D'URGENCE**

Membrane de bitume laminée sur panneau de gypse. Sous utilisation normale, ce produit ne présente aucun danger potentiel pour la santé ou l'environnement. L'inhalation des poussières et de la fumée d'asphalte peut causer une irritation des voies respiratoires et/ou une congestion.

**AVERTISSEMENT!** Ce produit peut contenir des substances reconnues par l'État de la Californie pouvant causer le cancer (asphalte, fibre de verre).

**SECTION II : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX**

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Sulfate de calcium	10101-41-4	40-70	10 mg/m <sup>3</sup>	Non établie
Asphalte (bitume)	8052-42-4	10-30	0,5 mg/m <sup>3</sup> Fumées d'asphalte	Non établie
Copolymère de butadiène styrène <sup>1</sup>	9003-55-8	7-13	10 mg/m <sup>3</sup>	Non établie
Huile naphthénique sévèrement hydrotraitée <sup>1</sup>	64742-52-5	1-5	Non établie	Non établie
Film polyéthylène	9002-88-4	1-5	Non établie	Non établie
Armature de voile de verre <sup>1</sup>	N/D	0,5-1,5	Non établie	Non établie
Contient : Filament de fibre de verre <sup>1</sup>	65997-17-3	0,5-1,5	1 f/cc	Non établie

1. L'exposition au produit au-dessus des limites d'exposition n'est pas susceptible de se produire étant donné sa forme (incorporé au mélange) et l'utilisation prévue. La limite d'exposition est donnée à titre de référence seulement.

**SECTION III : EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ**

*Effets de l'exposition à court terme (aigus)*

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Le produit peut causer une irritation mécanique de la peau en raison de sa surface rugueuse. Si fortement chauffé, les fumées d'asphalte peuvent causer une irritation de la peau. Le contact avec ce produit à température élevée peut causer des brûlures thermiques.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Le produit n'est pas susceptible de causer d'effets aux yeux. Les poussières peuvent causer une irritation mécanique. Si fortement chauffé, des fumées d'asphalte peuvent être émises du produit et causer des irritations, rougeurs et conjonctivites aux yeux. Le contact avec ce produit à température élevée peut causer des brûlures thermiques.

**INHALATION**

Une forte concentration de poussières résultantes du coupage, du sciage, du sablage ou de l'usinage pourrait causer une légère irritation temporaire. Le produit n'est pas susceptible de causer des effets sur le système respiratoire. Si fortement chauffé, des fumées d'asphalte peuvent être émises du produit et causer des irritations au nez, à la gorge et aux voies respiratoires, de la fatigue, des maux de tête, des étourdissements, des nausées et de l'insomnie.

**INGESTION**

L'exposition n'est pas prévue par cette voie d'entrée sous utilisation normale du produit.

*Effets de l'exposition à long terme (chroniques)*

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Le contact répété ou prolongé peut causer de l'irritation ou aggraver une dermatite. Si fortement chauffé, des fumées d'asphalte peuvent être émises. L'exposition à long terme aux fumées d'asphalte peut causer des changements de la pigmentation de la peau qui peuvent être aggravés par l'exposition au soleil. (1)

**INHALATION**

Une exposition forte et prolongée à de hautes concentrations de poussières pourrait finir par affecter les fonctions pulmonaires. De la bronchite chronique, de la fibrose pulmonaire et des lésions du système respiratoire ont aussi été rapportées après de fortes et longues expositions. Si la membrane est fortement chauffée, des fumées d'asphalte peuvent être inhalées. Aucune donnée sur les effets chroniques de l'exposition aux fumées d'asphalte sur les poumons.

**CANCÉROGÉNÉCITÉ**

En raison de la forme du produit, on ne s'attend pas à ce que l'exposition à des poussières ou des fumées dangereuses survienne. L'information sur la cancérogénicité est donnée à titre de référence seulement. Ce produit n'est pas classable comme un cancérogène.

**Sulfate de calcium :**

Pas d'information disponible pour les humains ou les animaux. Probablement non cancérogène. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) n'a pas évalué la cancérogénicité de cette substance. L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) n'a pas attribué de désignation cancérogène à cette substance. Le Programme national de toxicologie

(NTP) n'a pas inclus cette substance dans son rapport sur les substances cancérigènes. (2)

#### **Asphalte :**

Selon le CIRC : non classable comme cancérigène chez les humains. Les études épidémiologiques sur des couvreurs ont généralement démontré un excès de cancer des poumons chez ces ouvriers. Cependant, il n'est pas clair dans quelle mesure ces cancers peuvent être attribuables aux expositions à l'asphalte pendant des travaux de toiture, puisque dans le passé, des couvreurs ont été exposés au goudron de charbon et à l'amiante, qui sont des cancérigènes connus pour les poumons chez les humains. Des traces d'hydrocarbures aromatiques polynucléaires (HAP) peuvent être présentes dans certains types d'asphaltes et peuvent être libérées par chauffage excessif. Certains de ces HAP ont été identifiés comme ayant le potentiel à induire des effets cancérigènes, et sur la santé reproductrice. (2)

#### **Filament de fibre de verre :**

On ne s'attend pas à ce que la fibre de verre soit libérée. En 2001, le CIRC a classifié la fibre de verre comme Groupe 3 « non classable quant à sa cancérigénicité chez les humains ». L'ACGIH et le NTP désignent le produit dans le groupe 2B (probablement cancérigène chez les humains) basé sur des études dans lesquelles les animaux ont été injectés avec de grandes quantités de fibre de verre.

*Aucune information disponible sur les autres produits.*

#### **TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ**

Aucune information disponible.

#### **TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION**

Aucune information disponible.

#### **MUTAGÉNICITÉ**

Aucune information disponible.

#### **SUBSTANCES SYNERGIQUES**

Aucune information disponible.

#### **ACCUMULATION POTENTIELLE**

Aucune information disponible.

### **SECTION IV : PREMIERS SOINS**

#### **CONTACT AVEC LA PEAU**

S'il y a présence de poussières sur la peau, laver doucement avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec le produit fondu, ne pas tenter d'enlever le produit de la région affectée et rincer la région affectée dans l'eau froide. Obtenir immédiatement des soins médicaux. À la fin de chaque journée de travail, nettoyer toutes les parties du corps qui sont entrées en contact avec des fumées d'asphalte. Nettoyer les vêtements contaminés par les fumées d'asphalte.

#### **CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Ne pas essayer d'enlever le produit des yeux sans aide médicale. Consulter immédiatement un médecin.

#### **INHALATION**

Éloigner la personne incommodée de l'endroit contaminé et rétablir la respiration s'il y a lieu.

#### **INGESTION**

L'ingestion de ce produit est peu susceptible de se produire.

### **SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**INFLAMMABILITÉ :** Non applicable  
**EXPLOSIBILITÉ :** Non applicable  
**POINT D'ÉCLAIR :** Non applicable  
**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ :** Non applicable  
**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : (% en volume)**  
Non applicable

#### **RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION**

Les fumées d'asphalte sont inflammables. Ne jamais travailler dans un endroit fermé pour éviter une accumulation de gaz. Ne pas utiliser

d'eau. Toujours se tenir éloigné des panneaux exposés à une chaleur intense.

#### **PRODUITS DE COMBUSTION**

La combustion de ce produit peut produire une épaisse fumée noire. Des fumées et des gaz toxiques et/ou irritants, incluant du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, du sulfure d'hydrogène et du dioxyde de soufre, des traces de fumées métalliques, peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit.

#### **INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU**

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Éloigner les panneaux de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les panneaux à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

**MOYENS D'EXTINCTION :** Mousse, poudre chimique, CO<sub>2</sub>, sable.

### **SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL**

#### **FUITES / DÉVERSEMENTS**

Si le produit chaud est répandu, attendre suffisamment longtemps pour qu'il se refroidisse complètement et mettre dans un contenant pour s'en débarrasser. Porter un appareil respiratoire approprié (si applicable) et des vêtements de protection. Aviser les agences environnementales requises. Rincer avec de l'eau et du savon. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

### **SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

#### **MANUTENTION**

Éviter la génération et l'inhalation de poussières. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Réduire la génération et l'accumulation de poussières. Porter des lunettes et des gants de protection. Si les limites d'expositions sont dépassées, utiliser une protection respiratoire appropriée.

#### **ENTREPOSAGE**

Les matériaux doivent être protégés adéquatement et entreposés en permanence à l'abri de la flamme nue ou d'étincelles de soudure, protégés des intempéries et de toute substance nuisible. Entreposer les à l'abri du soleil.

### **SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

**MAINS :** Porter des gants résistants.

**RESPIRATOIRE :** Si la limite d'exposition aux poussières est dépassée, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection conformes aux normes.

**CORPS :** Porter des vêtements protecteurs appropriés. Ne pas porter des vêtements faits de tissus synthétiques.

**AUTRES :** Prévoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

### **SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**ÉTAT PHYSIQUE :** Solide  
**ODEUR ET APPARENCE :** Panneau inodore.  
**SEUIL DE L'ODEUR :** Non disponible  
**PRESSIION DE VAPEUR (20°C) :** Non applicable  
**DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :** Non applicable  
**TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :** Non applicable  
**POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :** Non applicable  
**POINT DE CONGÉLATION :** Non applicable  
**DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :** Variable  
**SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :** Nulle  
**CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :** Non mesurable (0 g/L)

**VISCOSITÉ :** Non applicable

**TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Éviter la chaleur excessive.

**INCOMPATIBILITÉ :** Les acides et les bases fortes ainsi que les solvants organiques et corps gras.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Aucun identifié.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** Non

## SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

*Aucune information disponible.*

#### *Effets de l'exposition à court terme (aigus)*

Aucune information disponible.

#### *Effets de l'exposition à long terme (chroniques)*

### CANCÉROGÉNÉCITÉ

#### *Asphalte :*

Des études expérimentales chez des animaux et des cellules de mammifères cultivées indiquent que les condensats de fumées d'asphalte de toiture produits en laboratoire sont génotoxiques et causent des tumeurs de la peau. (2)

#### *Huile naphthénique sévèrement hydrotraîtée :*

Aucune étude sur les humains et les animaux n'a permis de classifier les huiles naphthéniques sévèrement hydrotraîtée comme cancérogène (IARC, 1984). (1)

*Aucune information disponible sur les autres produits.*

### EFFETS SUR LA REPRODUCTION

Aucune information disponible.

### TÉRATOGENICITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Aucune information disponible.

### MUTAGÉNÉCITÉ

Aucune information disponible.

## SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Aucune donnée.

### BIODÉGRADATION

Ce produit n'est pas biodégradable. Aucune bioaccumulation possible et bioconcentration dans la chaîne alimentaire non probable.

## SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière n'est également pas reconnue comme un déchet dangereux par Environmental Protection Agency (EPA) en vertu de la réglementation du Resource conservation and Recovery Act (RCRA) des États-Unis. Aucun numéro de déchet d'EPA n'est applicable pour ce produit.

## SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le Transport des marchandises dangereuses (TMD) ni par le Department of Transportation (DOT).

## SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**SIMDUT :** Ce produit n'est pas réglementé par le SIMDUT.

**LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

HMIS (États-Unis):		NFPA (États-Unis):	
<b>Santé:</b>	<b>0</b>	<b>Santé:</b>	<b>0</b>
<b>Inflammabilité:</b>	<b>1</b>	<b>Inflammabilité:</b>	<b>1</b>
<b>Danger physique:</b>	<b>0</b>	<b>Instabilité:</b>	<b>0</b>
<b>Équipement protecteur:</b>	<b>B</b>	<b>Danger spécifique:</b>	<b>0</b>

## SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Glossaire :

**ASTM :** American Society for Testing and Materials

**CAS :** Chemical Abstract Services

**CSA :** Association Canadienne de Normalisation

**DL50 / CL50 :** Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées

**HMIS :** Hazardous Material Information System

**LIS :** Liste intérieure des substances

**NFPA :** National Fire Protection Association

**NIOSH :** National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)

**OSHA :** Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)

**RTECS :** Registry of Toxic Effects of Chemical Substances

**SARA :** Superfund Amendments and Reorganization Act

**SIMDUT :** Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail

**TLV-TWA :** Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

**TSCA :** Toxic Substances Control Act

### Références :

(1) Fiche signalétique du fournisseur

(2) CHEMINFO (2014) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton Ontario, Canada

**Numéro de la fiche signalétique :** CA U DRU SS FS 018

**Pour plus de renseignements :** 1-800-567-1492

Les fiches signalétiques de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.soprema.ca>

### Justification de la mise à jour :

- Nouveau produit.

Cette fiche signalétique a été formulée en vertu de la norme ANSI Z400.1 (États-Unis), de la norme 29 CFR Part. 1910-1200 d'OSHA (États-Unis) et du règlement DORS/88-66 du SIMDUT (Canada).

**Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.**